

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 27 août 2007, à 20 heures, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Sont présents : **Michel Cochrane, district 1**
 Yvon Hudon, district 3
 Gilbert Thomassin, district 4
 Raphaël Brassard, district 6

Formant quorum sous la présidence de *monsieur Pierre Vallée, maire*.

Sont absents Messieurs le conseiller du district 2, Antonio Fortier et le conseiller du district 5, Harmel L'Écuyer.

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès.

213-07 Ouverture de la session ordinaire

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session ordinaire.

214-07 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la session ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 9 juillet et de la session spéciale du 13 août 2007
4. Adoption des comptes du mois de juillet 2007
5. Période de questions
6. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 522-06 « Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2007 »
7. Dépôt des soumissions et octroi de contrat – SBDL2007-03 Achat de camions 6 roues Inter modèle 5 600 4X4 (DR567), équipements, chasse-neige et boîte quatre-saisons
8. Dépôt des soumissions et octroi de contrat – SBDL2007-04 Achat d'un camion 4X4, 6 roues avec équipements, chasse-neige et boîte sableuse
9. Octroi de contrat – Location d'une pelle mécanique
10. Fermeture et servitude de passage à l'égard de la rue Saint-Antoine
11. Acquisition de la rue du Centre
12. Servitude pour la conduite d'aqueduc existante sur le lot 259-P

13. Désignation d'un élu municipal pour les relations avec le comité de citoyens
14. Emblème floral de la Municipalité
15. Motion de félicitations – aménagement floral exceptionnel

Affaires nouvelles :

16. Motion d'encouragement aux soldats affectés au maintien de la paix en Afghanistan
17. Levée ou ajournement de la session ordinaire

Adoptée à l'unanimité

215-07

Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 9 juillet et de la session spéciale du 13 août 2007

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :**

Que les procès-verbaux de la session ordinaire du 9 juillet et de la session spéciale du 13 août 2007 soient adoptés et signés.

Adoptée à l'unanimité

216-07

Adoption des comptes du mois de juillet 2007

**Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :**

Que le bordereau numéro 2007-07 du mois de juillet 2007 au montant de 428 880.80 \$ soit accepté et payé.

Adoptée à l'unanimité

217-07

Période de questions

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

Les questions ont portées sur :

1. nomination d'un élu sur le comité de citoyens
2. bâtiment des loisirs
3. interventions des pompiers
4. présence de jeunes sur les marches de l'église
5. travaux sur la rue du Centre

218-07

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 522-06
« Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2007 »**

M. le conseiller Yvon Hudon donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement modifiant le règlement n° 522-06

« Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2007 ».

219-07

Dépôt des soumissions et octroi de contrat – SBDL2007-03 Achat de camions 6 roues Inter modèle 5 600 4X4 (DR567), équipements, chasse-neige et boîte quatre-saisons

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'ouverture des soumissions reçues pour l'appel d'offre public SBDL2007-03, indique que des prix selon deux scénarios ont été demandés et mentionne qu'une seule soumission a été reçue.

Scénario A : Achat des deux camions et de leurs équipements en 2007

N ^o	NOMS	TOTAL (Taxes incluses)
1-A	CAMIONS INTERNATIONAL ÉLITE LTÉE	492 816.66 \$

Scénario B : Achat d'un camion et de ses équipements en 2007 et achat d'un camion et de ses équipements en 2008.

N ^o	NOMS	TOTAL (Taxes incluses)
1-B	CAMIONS INTERNATIONAL ÉLITE LTÉE	511 339.66 \$

**Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :**

D' octroyer le contrat selon le scénario A pour la fourniture de deux camions 6 roues Inter modèle 5 600 4X4 (DR567), équipements, chasse-neige et boîte quatre-saisons à CAMIONS INTERNATIONAL ÉLITE LTÉE pour un montant de 492 816.66 \$ (taxes incluses);

Que l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement n^o 536-07 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée à l'unanimité

220-07

Dépôt des soumissions et octroi de contrat – SBDL2007-04 Achat d'un camion 4X4, 6 roues avec équipements, chasse-neige et boîte sableuse

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'ouverture des soumissions reçues pour l'appel d'offre public SBDL2007-04, mentionne qu'une seule soumission a été reçue et indique que la soumission la plus basse conforme est celle de CARTIER PONTIAC BUICK GMC LTÉE au montant de 111 898.90 \$ (taxes incluses).

N ^o	NOMS	TOTAL (Taxes incluses)
1	CARTIER PONTIAC BUICK GMC LTÉE	111 898.90\$

**Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :**

D' octroyer le contrat pour la fourniture d'un camion 4X4, 6 roues avec équipements, chasse-neige et boîte sableuse à l'entreprise CARTIER PONTIAC BUICK GMC LTÉE pour un montant de 111 898.90 \$ (taxes incluses).

Que l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement n° 536-07 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée à l'unanimité

221-07

Octroi de contrat – Location d'une pelle mécanique

Considérant la résolution n° 087-07;

Considérant la décision du conseil municipal de retarder l'achat d'une pelle mécanique tel que prévu en 2007;

Considérant la nécessité pour la Municipalité d'avoir accès à une pelle mécanique pour le bon fonctionnement des travaux de voirie, d'aqueduc, d'égout, etc. ;

Attendu la volonté des élus que ces travaux se réalisent aux meilleurs coûts possibles pour le citoyen ;

Attendu la volonté du conseil municipal de faire profiter aux entreprises locales des investissements;

Attendu que le conseil municipal a demandé par écrit aux entrepreneurs en excavation situés dans la municipalité de soumettre des propositions individuelles ou conjointes permettant à la Municipalité de réduire les coûts de location pour une pelle mécanique;

Attendu qu' un seul entrepreneur soit Vallier Ouellet a répondu à la demande du conseil municipal et que sa proposition satisfait le conseil municipal.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu:

D' octroyer le contrat pour la location d'une pelle mécanique sans opérateur à l'entreprise VALLIER OUELLET pour un maximum de 160 heures soit un montant de 8 600 \$ (taxes exclues).

Adoptée à l'unanimité

222-07

Fermeture et servitude de passage à l'égard de la rue Saint-Antoine

Considérant la modification au plan de zonage afin de permettre la construction de résidences unifamiliales sur une partie du lot 344;

Considérant que le projet ayant mené à la modification du plan de zonage implique l'aménagement d'une portion de la rue Saint-Antoine afin de se conformer aux exigences de la réglementation en vigueur.

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard

Et résolu:

- De** fermer la portion de la rue Saint-Antoine située sur la propriété de Mme Louise Rousseau et M. Lothar Weissshuhn;
- D'** accorder une servitude de passage en faveur de Mme Micheline Vien et M. Cyril Reboul (propriétaires du lot 344);
- D'** autoriser M. le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la présente;
- Que** la Municipalité n'assumera aucun frais dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

223-07

Acquisition de la rue du Centre

- Considérant** le processus de municipalisation de la rue du Centre et l'adoption du règlement n° 514-06;
- Considérant** que l'acquisition de la rue doit être faite auprès du ministre du Revenu et ce au coût d'un dollar;
- Considérant** les exigences du ministre du Revenu.

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard

Et résolu:

- Que** la Municipalité s'engage, pour elle-même et pour tout acquéreur subséquent, à ce que l'Immeuble, en l'occurrence la rue du Centre, garde son caractère de voie publique, renonçant expressément à son privilège de le réaffecter à une autre fin, nonobstant les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* ou équivalentes d'une autre loi, cette condition étant essentielle à la transaction;
- Qu'** en cas de défaut du Cessionnaire de respecter l'obligation ci haut mentionnée, le Cédant aura le droit, s'il le juge à propos, et sans préjudice à ses autres recours, de demander la résolution de la présente cession, après avoir servi à qui de droit l'avis requis par la loi;
- Qu'** en ce cas, le Cédant reprendra alors l'Immeuble avec effet rétroactif à la date du présent acte, sans être tenu à aucune restitution pour les acomptes reçus jusqu'alors en capital ou intérêt, ni aucune indemnité pour les réparations, améliorations et constructions faites à l'Immeuble par qui que ce soit, ces acomptes, réparations, améliorations et constructions restant acquis au Cédant à titre de dommage et intérêts liquidés;
- Que** le Cédant reprendra l'Immeuble franc et quitte de toute hypothèque ou autre droit réel subséquent à la date du présent acte;
- Que** le Cessionnaire s'engage à verser au ministre du Revenu ès qualités, une indemnité globale équivalente à la valeur marchande de l'Immeuble au moment de son affectation à d'autres fins ; cette

indemnité ne sera cependant exigible que dans le cas où le ministre du Revenu renoncerait à son droit d'exercer la clause résolutoire ci-haut mentionnée.

- Qu'** il est convenu qu'advenant l'aliénation de l'Immeuble, tout détenteur subséquent devra assumer personnellement toutes les obligations du Cessionnaire stipulées aux présentes;
- D'** autoriser M. le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la présente.

Adoptée à l'unanimité

224-07 **Servitude pour la conduite d'aqueduc existante sur le lot 259-P**

Considérant la signature du protocole d'entente dans le cadre du développement domiciliaire « Domaine Bellevue, phase I »;

Considérant la présence d'une conduite d'aqueduc de la Municipalité.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu:

- De** créer une servitude à l'égard de la dite conduite d'aqueduc;
- D'** autoriser M. le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à l'établissement de ladite servitude.

Adoptée à l'unanimité

225-07 **Désignation d'un élu municipal pour les relations avec le comité de citoyens**

Considérant la demande du comité de citoyens afin qu'un élu municipal soit désigné afin de faire le lien entre le conseil municipal et le comité.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu:

- Que** ce conseil désigne M. le conseiller Harmel L'Écuyer comme conseiller responsable du comité de citoyens.

Adoptée à l'unanimité

226-07 **Emblème floral de la Municipalité**

Considérant la démarche du comité d'embellissement Laval Fleuri;

Considérant que la Municipalité n'a pas d'emblème floral;

Considérant le souci de la Municipalité de conserver le caractère

champêtre du territoire;

- Considérant** l'adhésion de la Municipalité aux Fleurons du Québec;
- Considérant qu'** un emblème floral cadre avec l'image de la Municipalité;
- Considérant que** l'emblème floral suggéré, la monarde, se retrouve déjà sur le territoire de la Municipalité et dans les aménagements horticoles de celle-ci;
- Considérant que** la Municipalité a le souci de mettre en valeur son patrimoine naturel.

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu:

- Que** sur recommandation du comité d'embellissement Laval Fleuri, la monarde soit nommée emblème floral de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Adoptée à l'unanimité

227-07

Motion de félicitation – aménagement floral exceptionnel

- Considérant que** dans le cadre du concours *Sainte-Brigitte, Village champêtre*, chapeauté par le comité Laval Fleuri, un jardin a retenu l'attention par son aménagement exceptionnel;
- Considérant qu'** il appert au comité Laval Fleuri que ce jardin présente un intérêt par la qualité de son aménagement et par la richesse de ses plantes et vivaces;
- Que** ce jardin représente un site d'intérêt dans la municipalité et une inspiration pour les citoyens.

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu:

- Que** ce conseil souligne le talent et les efforts investis dans son jardin par M. Rosaire Pilote;
- Que** ce conseil cite le jardin de M. Pilote, situé au 210, rue Auclair comme un lieu d'inspiration et d'exemple quant à son aménagement floral;
- Qu'** une plaque soit remise à M. Pilote afin de reconnaître les efforts qu'il déploie pour faire de son jardin un endroit exceptionnel.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles :

228-07

Motion d'encouragement aux soldats affectés au maintien de la paix en Afghanistan

Considérant que depuis le 15 juillet dernier, plusieurs contingents de soldats canadiens du Royal 22^e régiment ont quitté pour une mission de plus de six mois à Kandahar en Afghanistan au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité;

Considérant que certains de ces soldats sont citoyens de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que l'envoi de ces contingents touche la population Lavalaise car ils contiennent des amis et des parents.

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin

Et résolu:

Que ce conseil offre son appui aux soldats affectés à la mission de maintien de la paix à Kandahar en Afghanistan et à leurs proches;

Que ce conseil souligne le courage et la dévotion des soldats du Royal 22^e régiment.

Adoptée à l'unanimité

229-07

Levée de la session ordinaire

Il est proposé, à 21 h par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu :

De lever la session ordinaire.

Adoptée à l'unanimité

PIERRE VALLÉE
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier